

UNE PLUIE DE PROJECTIONS SUIVIE D'UNE PLUIE DE MENACES.

Malgré le renfort de nos collègues PREJ dans le glacis extérieur pour éradiquer ce phénomène de projections, cela n'a pas suffi pour empêcher une pluie de projections par deux individus arrivés en moto cross à travers champ ce samedi 2 Mai 2020 à 15h40.

A 16H50 lors de la réintégration des promenades, des fouilles à corps ont été ordonnées et de la substance illicite a été retrouvée. **Cet incident aurait pu s'arrêter là.**

Malheureusement un de nos pensionnaires durant une de ces fouilles, a tout d'abord refusé celle-ci prétextant le ramadan pour ne pas vouloir retirer l'ensemble de ces vêtements et refusé d'obéir aux injonctions du personnel durant près de quinze minutes.

Dans le but de faire fléchir l'autorité des personnels, celui-ci les a menacé en ces termes : « *Toi regarde-moi bien, va niquer ta mère sale fils de pute, gros bâtard, protège toi bien. Le monde est petit, protège bien ta femme, protège bien tes enfants, protège bien ta famille, je vais te retrouver, tu vas voir qui je suis. Wallah sur le coran, tu as niqué mon ramadan, je vais te « ragal », tu vas pleurer quand tu auras mon équipe cagoulée devant toi* ».

La persévérance du collègue a permis la saisie de 3 grammes de stupéfiants que le récalcitrant dissimulait dans sa marge anale et qu'il a remis à l'agent de sa propre initiative.

Face à ces menaces, le collègue a déposé plainte dès le lendemain des faits et l'intéressé a été placé en garde à vue pour être déféré ce jour dans le cadre d'une comparution immédiate, **l'audience a été reportée à une date ultérieure et un mandat de dépôt a été décerné.**

CE QUE NOUS POUVONS REGRETTER DANS CETTE PROCEDURE, C'EST QUE LES ECRITS DES COLLEGUES NE SUFFISSENT PAS !

**TROIS COLLEGUES ONT DU ETRE CONFRONTES AVEC LE DETENU DANS LES LOCAUX DE LA POLICE.
LA PAROLE DE LA PENITENTIAIRE DOIT ETRE PRISE AU SERIEUX.**

Depuis le début du confinement, notre établissement est la cible de projections jour et nuit. Ces mêmes individus à moto ont récidivé hier et encore ce jour.

Le SLP-FO exige une sanction disciplinaire et pénale envers l'intéressé.

Le SLP-FO demande le transfert de l'intéressé, il n'est pas concevable que notre camarade soit amené à côtoyer l'individu de nouveau.

Le SLP-FO demande la mise en place de sécurisation extérieure du domaine par la présence des forces de police durant les promenades.

A Maubeuge, le 05 mai 2020
Pour le bureau **FORCE OUVRIERE**
Christophe MUZZOLIN